

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 23 septembre 2020 à 19 h 30.

Sont présents au centre administratif : Paolo Galati, président; Vickly Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont également présents au centre administratif : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport, Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont présents par visioconférence : Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; et Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous ceux qui visionnent la séance en ligne.

HEURE : 19 h 30

0.0 Présentation et reconnaissance

0.1 Préposé aux bénéficiaires

Le président présente le nouveau programme développé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour devenir préposé aux bénéficiaires. Le programme est offert à l'échelle de la province dans le but de fournir un soutien additionnel au secteur de la santé pendant la pandémie de COVID-19. Le conseil des commissaires souhaiterait féliciter les employés suivants qui, grâce à leur patience et leur professionnalisme, ont permis à 34 élèves de suivre ce programme du 15 juin au mois de septembre 2020 : Anna Maria Arcaro, Martin Beaubrun, Rosie Calabretta, Michelle Champagne, Heather Halman, Nick Hulse, Geri Jolin, Marlen Glykis, Deborah Montalvo, et Marie-Paule Thibault.

0.2 *Chapeau, les filles!*

Le président explique que le concours *Chapeau les filles!* souligne la détermination et le travail de femmes inscrites dans un programme de formation professionnelle, un programme technique ou un programme de baccalauréat en science ou en technologie menant à un métier habituellement exercé par des hommes. Le conseil des commissaires aimerait féliciter la lauréate du grand prix 2020, M^{me} Catherine Vachon, une élève du programme Charpenterie-menuiserie au Centre de formation Construc-Plus.

0.3 Merci au conseil

Le président fait savoir que la présente séance du conseil des commissaires est la dernière du conseil actuel. Il indique qu'il aimerait prendre le temps de remercier l'ensemble des commissaires pour le temps et les efforts consacrés au cours de six dernières années, tout particulièrement le commissaire Peter MacLaurin. Le commissaire MacLaurin a été élu commissaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier il y a 22 ans, soit l'année de fondation de la commission scolaire, pour représenter les écoles primaires d'Arundel, de Grenville, de Morin-Heights, de Sainte-Adèle et de Sainte-Agathe. Le président le félicite et le remercie pour son enthousiasme, son dévouement, sa perspicacité et pour avoir su défendre l'apprentissage inclusif et une meilleure éducation pour l'ensemble des élèves.

Le commissaire MacLaurin remercie le président pour ses bons mots et ajoute que le secteur de l'éducation évolue constamment. Grâce aux efforts du présent conseil, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier connaît de belles réussites, dont le taux de diplomation en constante augmentation, actuellement de 87,7 pour cent. Il remercie l'ensemble des élèves, des employés, de ses confrères et consœurs, et des partenaires pour leur engagement quotidien envers l'éducation.

Le président poursuit en transmettant ses pensées et ses prières à une famille de l'Académie Hillcrest dont l'enfant est atteint d'un cancer.

Il continue en évoquant les nombreuses réalisations des six dernières années, ainsi que les divergences et les défis qui ont été affrontés par les membres du conseil avec énergie, détermination et résilience, et la reconnaissance qu'il faut parfois faire les choses autrement pour réussir. Les membres du conseil devraient tous être fiers de ce qui a été accompli, dont le taux de diplomation de 87,7 pour cent, et le soutien continu envers les élèves, les employés et les membres de la communauté, et fiers d'avoir relevé les défis engendrés par la pandémie de COVID-19.

Il exprime ses remerciements :

- À la directrice générale pour son approche axée sur les solutions, sa rigueur, son authenticité et sa façon positive et énergique de nous encourager à sortir des sentiers battus;
- Aux gestionnaires, qui ont su faire briller la commission scolaire et faire en sorte que nous restons tous en contact et concentrés sur les objectifs;
- Aux élèves pour la patience, la compréhension, la résilience et l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve au cours des derniers mois pour s'adapter à cette nouvelle normalité en éducation créée par la pandémie.

La directrice générale remercie le président pour son message inspirant et rappelle à tous de soutenir le droit d'élire des commissaires en allant voter lors des élections scolaires du 1^{er} novembre prochain.

Elle poursuit en mettant en valeur les contributions des commissaires, les heures et les soirées innombrables qu'ils ont passées à prendre les bonnes décisions pour les élèves, les employés et les parties prenantes de la commission scolaire et leur fournir les outils pour favoriser leur réussite. Elle remercie les membres du conseil des commissaires actuellement en poste ainsi que Jennifer Maccarone, l'ancienne présidente, Dean Dugas, l'ancien vice-président, les anciens commissaires Robert Dixon et Ailsa Pehi, et les anciens commissaires-parents Angela Martorana et Sergio Di Marco, ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous ceux qui visionnent la séance en ligne. Il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

Après l'appel nominal, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme le quorum.

HEURE : 20 h 00

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
CC-200923-CA-0001

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/09/23-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Approbation du procès-verbal

3.1 25 juin 2020

Approbation
 du procès-verbal
 25 juin 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 juin 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

En réponse à une question du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme qu'aucune question n'a été reçue pour la première période de questions.

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale explique les paramètres de la période de questions de la façon suivante :

- Conformément aux règles de procédure, les paramètres de la période de questions doivent être expliqués aux membres du public avant la première période de questions.
- L'ordre du jour prévoit deux périodes de questions de 20 minutes chacune.
 - **La première période de questions** est réservée aux questions qui ont été transmises au président par télécopieur ou par courriel avant 13 h le jour même de la séance.
 - **La deuxième période de questions** est strictement réservée aux questions concernant les points à l'ordre du jour de la séance.
 - Ces périodes de questions servent uniquement à fournir des réponses, et non à engager des discussions ou des débats.
- Les membres du public pouvant être présents dans la salle du conseil :
 - Chaque personne a droit à 5 minutes pour présenter toutes ses questions.
 - Après chaque présentation, le président fournit toutes les réponses disponibles.
- Les membres du public qui visionnent la séance en ligne via le lien fourni par la commission scolaire peuvent inscrire leurs questions sur la plateforme, dans la partie prévue à cette fin. Ils doivent s'assurer d'inscrire leur nom et prénom avant toutes leurs questions.
- Toute personne ayant des questions qui ne portent pas sur les points à l'ordre du jour est invitée à consulter le site Web de la commission scolaire. Une foire aux questions fournissant des réponses aux questions les plus fréquemment posées est affichée dans la partie COVID-19 de la page d'accueil. Dans cette foire aux questions, il est également possible de transmettre ses questions à l'aide du lien fourni. La commission scolaire s'assure de répondre à chaque question le plus rapidement possible.

5.0 Rapport du président

Le président fait savoir que les six derniers mois ont été difficiles en raison de la fermeture non prévue des écoles en mars et de la réouverture de certaines écoles en mai, suivi ensuite du retour en classe à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021, nécessitant des préparatifs et la mise en place de nouvelles mesures de sécurité pour assurer la sécurité de tous. Il remercie tous les partenaires pour leur patience durant cette période sans précédent.

Il poursuit en présentant son rapport mensuel soulignant le lancement du bulletin virtuel *Laurier News* et diverses activités qui ont eu lieu pendant la première semaine de cette nouvelle année scolaire.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant les événements suivants :

- Les projets effectués pendant l'été pour améliorer les infrastructures de la commission scolaire.
- Le décès cet été de Gail Spillane, directrice adjointe à l'école secondaire de Rosemère. Une minute de silence a été observée en sa mémoire.
- Rentrée scolaire : les priorités et les attentes pour 2020-2021 s'alignant sur le modèle CARS et la gestion des fonds publics dans le budget de la commission scolaire. Le budget pour 2020-2021 est de 186 784 537,00 \$, dont une allocation de 8 532 442,00 \$ en mesures dédiées.
- COVID-19 : À l'heure actuelle, il y a des cas confirmés de COVID-19 dans trois écoles. La commission scolaire suit les règles du CISSS. Seules certaines classes ont été placées en isolement, et non toute l'école. Elle félicite les directions d'école qui ont toutes agi rapidement lorsqu'elles ont appris qu'il y avait des cas.
- Des raisons de célébrer : les effectifs à la hausse, le financement reçu pour une nouvelle école à Joliette, les 34 finissants du programme de formation professionnelle *Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé* (PAB) et le taux de diplomation de 87,7 pour cent.
- Événements à venir : *Journée nationale du personnel de soutien en éducation* le 24 septembre, la formation pour les parents sur le portail Mozaïk les 29 et 30 septembre, la Journée portes ouvertes à l'école secondaire Laval Junior les 15 et 16 octobre (mode de visite à déterminer) et les élections scolaires le 1^{er} novembre.

Un merci spécial va aux directions d'école et de centre, car elles ont su répondre aux besoins quotidiens de leur établissement, aux besoins des élèves, des employés et des parents, ainsi qu'à leurs propres besoins, en plus de gérer tout ce qui concerne la COVID-19.

Pour terminer, elle remercie les élèves du fond du cœur pour la joie qu'ils apportent chaque jour en éducation.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

7.1 PQI 2020-2030

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Lorsque le MEES refuse une demande faite dans le PQI, il ne fournit pas les raisons de son refus. Il étudie l'ensemble des projets soumis à l'échelle de la province et tente ensuite de distribuer les fonds de la façon la plus équitable possible.
- Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont chacun reçu des fonds pour la construction d'une nouvelle école secondaire. Malheureusement, la zone où se trouve la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'est pas à son avantage, car le rapport que reçoit le MEES donne l'impression qu'elle n'a pas besoin de nouveaux immeubles. Un changement de zone a été demandé.
- La commission scolaire reçoit toujours un excellent service et le soutien du MEES chaque fois que nous communiquons avec le ministère, peu importe la raison.

PQI 2020-2030

CC-200923-MR-0003

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0028, approuvant les demandes faisant partie de son Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI 2020-2030);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la CSSWL a aussi approuvé une mise à jour de son PQI afin d'y inclure les résolutions reçues des conseils d'établissement de l'école primaire Crestview, de l'école primaire de Joliette, de l'école primaire Laurentia et de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a clairement formulé les besoins les plus pressants de chacune de ses régions, soit Laval, les Laurentides et Lanaudière;

ATTENDU QUE, pour la région de Laval, une demande a été faite pour la construction d'une nouvelle école adaptée à ses élèves ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE cette nouvelle école est essentielle, car l'espace dont dispose l'école primaire Crestview est insuffisant pour servir ses élèves, dont la plupart ont des besoins complexes sur le plan physique, intellectuel, affectif et social;

ATTENDU QUE de plus grandes salles de classe sont nécessaires pour bien servir ces élèves, car ceux-ci requièrent de nombreuses ressources et du matériel adapté;

ATTENDU QUE des locaux additionnels sont nécessaires pour permettre aux membres du personnel professionnel, dont les orthophonistes, les ergothérapeutes et les psychologues, de soutenir adéquatement ces élèves;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview ne dispose pas d'un nombre suffisant de blocs sanitaires adaptés pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'hygiène.

ATTENDU QUE des salles sensorielles sont nécessaires pour les élèves ayant des besoins particuliers qui utilisent souvent du matériel spécifique pour pratiquer l'autorégulation émotionnelle;

ATTENDU QUE, en plus d'un manque de locaux appropriés, il est nécessaire d'effectuer des rénovations majeures à l'école primaire Crestview;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview bénéficierait aussi grandement d'un débarcadère réservé aux véhicules adaptés;

ATTENDU QUE la CSSWL et le conseil d'établissement de l'école primaire Crestview ont tous les deux informé le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), à l'aide de leurs résolutions respectives, des difficultés qu'éprouve l'école primaire Crestview à répondre aux besoins de ses élèves, dont le nombre est en constante augmentation, au sein de ses installations actuelles;

ATTENDU QUE, malgré cette information, le MEES a rejeté la demande de construction d'une nouvelle école dans la région de Laval;

ATTENDU QUE, pour la région des Laurentides, la construction d'une nouvelle école a été demandée pour résoudre le problème de surcapacité à l'école primaire Laurentia et l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement de l'école primaire Laurentia et de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau ont indiqué que leur école respective fonctionne actuellement en surcapacité;

ATTENDU QUE les écoles primaires Laurentia et Pierre-Elliott-Trudeau ne sont pas en mesure d'offrir des services aux élèves de maternelle 4 ans en raison de ce manque d'espace, et ce, malgré le fait que ces services sont en demande;

ATTENDU QUE, malgré les demandes faites par la CSSWL et les conseils d'établissement susmentionnés, le MEES a refusé la demande de construction d'une nouvelle école dans la région de Saint-Jérôme/Mirabel;

ATTENDU QUE la CSSWL est fière de sa culture d'inclusion et d'intégration et son taux de diplomation de 87,7 %;

ATTENDU QUE la CSSWL a la réussite de ses élèves à cœur et requiert le soutien du MEES pour fournir le meilleur environnement scolaire qui soit afin de continuer à assurer leur réussite au sein d'une culture favorisant l'inclusion et l'intégration;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande formelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de reconsidérer sa décision relative aux demandes faites concernant l'école primaire Crestview et la construction d'une nouvelle école dans la région de Saint-Jérôme/Mirabel;

ET QU'il soit confié au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier le mandat de préparer une lettre concernant cette demande et les préoccupations de la CSSWL, et que celle-ci soit envoyée notamment au ministère de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Décisions du conseil

8.1 Affaires scolaires et organisation scolaire

8.1.1 Critères d'inscription 2020-2021

Critères d'inscription
2020-2021

ATTENDU QUE l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que chaque commission scolaire doit adopter des critères d'inscription;

CC-200923-TS-0004

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription établis par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications à la politique n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription*;

ET QUE les modifications proposées à la politique n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription* fassent l'objet d'une consultation de soixante (60) jours avec le comité de parents, commençant le 28 septembre 2020 et se terminant le 27 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Ressources matérielles et transport

8.2.1 Engagement d'un entrepreneur – projet écoénergétique

Engagement
d'un entrepreneur

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-MR-0159, approuvant en principe le projet de bâtiments écoresponsables;

Projet écoénergétique

CC-200923-MR-0005

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180705-MR-0004, approuvant la composition d'un comité de sélection responsable de procéder à la qualification des entreprises de services écoénergétiques et de choisir l'une de ces entreprises pour mener l'étude de faisabilité détaillée;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190327-MR-0151, autorisant l'entreprise Ecosystem à mener l'étude de faisabilité détaillée, et la résolution n° CC-191127-MR-0043, autorisant la commission scolaire à emprunter les fonds nécessaires pour exécuter le travail présenté au document n° SWLSB-20191127-MR-002;

ATTENDU QU'à la suite de l'étude de faisabilité détaillée, l'entreprise Ecosystem a établi le coût du projet soutenu par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à 6 145 500,33 \$, avant les taxes, ou 6 568 725,57 \$, taxes nettes, moins le montant de 1 500 000,00 \$ provenant de la mesure 50621 (*Maintien des bâtiments*), portant le coût total à 4 840 868,88 \$, avant les taxes, ou 5 174 247,42 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE la mesure 50643 (*Établissements écoresponsables*), d'autres incitatifs financiers et les remboursements d'impôt réduiront la responsabilité financière de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à un montant net de 2 408 729,00 \$, avec un coût de revient indexé de 10,2 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le projet écoénergétique à l'entreprise Ecosystem au coût initial de 6 145 500,33 \$, avant les taxes, ou 6 568 725,57 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

8.2.2 Engagement de fournisseurs de service

8.2.2.1 Déneigement – établissements de la CSSWL

La commissaire Melissa Wall félicite l'équipe du Service des ressources matérielles et du transport d'avoir remis en question certains éléments des soumissions reçues et d'avoir pris l'initiative de négocier des baisses de prix additionnelles lorsque c'était possible.

Engagement d'un
fournisseur de service

ATTENDU QUE les contrats de déneigement et de salage pour les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont pris fin le 30 juin 2020;

Déneigement –
établissements de
la CSSWL

ATTENDU QUE les soumissions en réponse à l'appel d'offres public pour des services de déneigement et de salage pour la majorité des établissements de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ont été ouvertes le 3 septembre 2020;

CC-200923-MR-0006

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat se fait par lots individuels;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue pour l'école primaire de Morin-Heights est considérée comme étant démesurément élevée et supérieure au montant prévu au budget et qu'elle sera donc exclue du contrat;

ATTENDU QUE les seules soumissions reçues pour les lots des écoles primaires Mountainview et Saint-Jude et de l'école secondaire Lake of Two Mountains ne répondent pas aux critères de conformité et seront donc exclues du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier attribue les contrats de déneigement et de salage pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, avec l'exception des lots pour l'école primaire de Morin-Heights, l'école primaire Mountainview, l'école primaire Saint-Jude et l'école secondaire Lake of Two Mountains, au coût total, pour l'ensemble des lots, de 1 098 673,00 \$, avant les taxes, ou 1 174 335,86 \$, taxes nettes, conformément au document n° SWLSB-2020/09/23-MR-001;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

8.2.2.2 Déneigement – école primaire Franklin Hill, Académie Hillcrest et école secondaire Laval Junior

ATTENDU QUE les contrats de déneigement et de salage pour les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont pris fin le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE les soumissions en réponse à l'appel d'offres public pour des services de déneigement et de salage pour l'école primaire Franklin Hill, l'école primaire Hillcrest et l'école secondaire Laval Junior pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ont été ouvertes le 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat se fait par lots individuels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier attribue, conformément au tableau ci-dessous, les contrats de déneigement et de salage pour l'école primaire Franklin Hill, l'Académie Hillcrest et l'école secondaire Laval Junior pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au coût total pour l'ensemble des trois lots, de 192 446,00 \$, avant les taxes, ou 205 699,27 \$, taxes nettes;

Lot 1 – École primaire Franklin Hill	Alekko inc.	48 000,00 \$
Lot 2 – École primaire Hillcrest	Gérard Trépanier & fils inc.	39 452,00 \$
Lot 3 – École secondaire Laval Junior		104 994,00 \$

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

La commissaire Anne McMullon propose une modification à la résolution pour corriger le nom de Hillcrest.

Modification à la résolution
CC-200923-MR-0007

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon, et appuyé par la commissaire Anick Brunet, que le nom « école primaire Hillcrest » soit remplacé par le nom « Académie Hillcrest ».

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un
fournisseur de service

ATTENDU QUE les contrats de déneigement et de salage pour les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont pris fin le 30 juin 2020;

Déneigement – école
primaire Franklin Hill,
Académie Hillcrest et école
secondaire Laval Junior

ATTENDU QUE les soumissions en réponse à l'appel d'offres public pour des services de déneigement et de salage pour l'école primaire Franklin Hill, l'Académie Hillcrest et l'école secondaire Laval Junior pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ont été ouvertes le 11 septembre 2020;

CC-200923-MR-0008

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat se fait par lots individuels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier attribue, conformément au tableau ci-dessous, les contrats de déneigement et de salage pour l'école primaire Franklin Hill, l'Académie Hillcrest et l'école secondaire Laval Junior pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au coût total pour l'ensemble des trois lots, de 192 446,00 \$, avant les taxes, ou 205 699,27 \$, taxes nettes;

Lot 1 – École primaire Franklin Hill	Alekko inc.	48 000,00 \$
Lot 2 – Académie Hillcrest	Gérard Trépanier & fils inc.	39 452,00 \$
Lot 3 – École secondaire Laval Junior		104 994,00 \$

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Rectificatifs de commande – projet de rénovation des blocs sanitaires – école secondaire Laval Senior

Rectificatifs de commande
Projet de rénovation des blocs sanitaires – école secondaire Laval Senior

CC-200923-MR-0009

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029 octroyant le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n° EC-200129-MR-0034, n° EC-200226-MR-0039, n° EC-200325-MR-0044, n° EC-200429-MR-0048 et n° EC-200714-MR-0004, et que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-2006250-MR-0122, approuvant divers rectificatifs de commande totalisant 157 998,95 \$, avant les taxes, ou 168 879,94 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés (entraînant un crédit) concernant diverses modifications totalisant (8 283,92 \$), avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande (crédit) totalisant (8 283,92 \$), avant les taxes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit réduit à 1 616 710,03 \$, avant les taxes, ou 1 728 048,81 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

8.2.4 Plan directeur pluriannuel d'investissement 2020-2024

Plan directeur pluriannuel d'investissement 2020-2024

CC-200923-MR-0010

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre à des besoins prioritaires dans ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE les écoles et les centres ont exprimé leurs besoins;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'appliquer la mesure 50621 (*Maintien des bâtiments*) et la mesure 50622 (*Résorption du déficit de maintien*) pour financer les projets répondant à ces besoins;

ATTENDU QUE la liste des projets d'investissement pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et leurs budgets respectifs sont présentés au document n° SWLSB-2020/09/23-MR-002;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan directeur pluriannuel d'investissement 2020-2024;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Affaires corporatives et secrétariat général

8.3.1 Délégation des fonctions et pouvoirs

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale passe en revue les modifications au règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs.

Délégation des fonctions
et pouvoirs

CC-200923-CA-0011

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-081022-CA-0038, approuvant le règlement n° BL2008-CA-01: *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (le « Règlement »);

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réviser la structure du Règlement, comme le recommande la Direction générale;

ATTENDU QUE le but d'une telle révision est d'améliorer la précision et la clarté du Règlement afin de permettre une interprétation correcte et de le rendre conforme aux pratiques courantes et aux lois en vigueur;

ATTENDU QU'une telle révision permettra également d'assurer des pratiques plus efficaces de gouvernance et de gestion tout en respectant les rôles et les fonctions du conseil des commissaires et des membres du personnel cadre;

ATTENDU QUE des recommandations ont été faites par la Direction générale, assistée d'une firme juridique, pour redéfinir la délégation actuelle de fonctions et de pouvoirs relative aux contrats de construction, qui représente la question la plus urgente à l'heure actuelle jusqu'à ce qu'une révision finale et en profondeur du Règlement puisse être faite à une date ultérieure;

ATTENDU QUE l'article 4.7 du Règlement stipule que « le délégataire a l'obligation de rendre compte de ses décisions auprès de l'autorité désignée »;

ATTENDU QU'il est entendu que le comité exécutif, la Direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles et du transport doit rendre compte de leurs décisions auprès du conseil des commissaires relativement aux pouvoirs additionnels délégués aux présentes;

ATTENDU QU'un nouveau conseil des commissaires sera institué à la suite de l'élection scolaire prévue le 1^{er} novembre 2020;

ATTENDU QUE la Direction générale poursuivra son travail avec ses conseillers juridiques externes, une fois le nouveau conseil en place, dans le but de procéder à une révision complète du Règlement;

ATTENDU QU'il est estimé qu'une révision complète du Règlement prendra environ six (6) mois, étant donné que celle-ci doit aussi tenir compte de la conclusion à venir de la Cour dans la cause n° 500-17-112190-205 (application de la Loi 40 à l'égard des commissions scolaires anglophones du Québec);

ATTENDU QU'une mise à jour sera fournie aux nouveaux membres du conseil des commissaires le 31 mars 2021, au plus tard, concernant la révision du Règlement et les recommandations faites à cet égard;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte les modifications au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* présentées au document n° SWLSB-2020/09/23-CA-002;

QUE le Règlement modifié entre en vigueur le jour de publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QU'une mise à jour soit fournie par la Direction générale au conseil des commissaires le 31 mars 2021, au plus tard, concernant la révision du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et les recommandations faites à cet égard;

ET QU'une copie du Règlement modifié soit transmise à tous les conseils d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 395 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Technologies de l'information

8.4.1 Achat additionnel d'ordinateurs portables – Plan d'action numérique 2020-2021

Achat additionnel
d'ordinateurs portables

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) poursuit ses investissements en technologies dans le cadre du *Plan d'action numérique* du gouvernement du Québec;

Plan d'action numérique
2020-2021

ATTENDU QUE les investissements du gouvernement du Québec relativement à la mesure 50767 (*Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques*) ont fait l'objet d'une augmentation de 38 400 000,00 \$ pour l'année scolaire 2020-2021;

CC-200923-IT-0012

ATTENDU QUE l'allocation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement à la mesure 50767 pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 926 476,00 \$;

ATTENDU QUE Collecto a été mandaté par le MEES en 2019 pour lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'ordinateurs portables, d'ordinateurs de bureau, de moniteurs et de chariots de recharge pour portables (appel d'offres n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs*);

ATTENDU QUE Collecto a révisé les prix et la disponibilité de l'équipement en avril 2019 dans le cadre de l'appel d'offres n° SAR130-2019, permettant à la commission scolaire de choisir parmi une sélection de produits de nombreux fournisseurs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est l'un des organismes qui participent au dossier d'appel d'offres n° SAR130-2019 pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier requiert un nombre additionnel d'ordinateurs portables pour s'assurer que les élèves et le personnel auront l'accès nécessaire aux technologies au cours de l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition de matériel informatique faisant partie de l'appel d'offres public n° SAR130-2019 – *Postes informatiques et moniteurs neufs*, dont le coût ne doit pas dépasser 650 000,00 \$, taxes comprises;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Ressources financières

8.5.1 Rémunération des commissaires 2020-2021

Rémunération des
commissaires
2020-2021

CC-200923-FR-0013

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, d'un (1) président et de trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires sont fixés par décret par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce décret n'a pas encore été publié;

ATTENDU QU'une discussion a eu lieu lors de la réunion du comité administratif du 16 septembre 2020 pour maintenir l'allocation d'un pourcentage de la rémunération adoptée par le conseil des commissaires au cours de l'année scolaire 2019-2020 par voie de résolution n° CC-190925-FR-0008;

ATTENDU QUE le total des montants devant être versés aux commissaires sera rajusté dès la publication du décret pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte de maintenir l'allocation d'un pourcentage de la rémunération adoptée par voie de résolution n° CC-190925-FR-0008 pour l'année scolaire 2020-2021 ou jusqu'au 31 octobre 2020 advenant la tenue d'une élection scolaire le 1^{er} novembre 2020;

ET QUE le total des montants devant être versés aux membres du conseil des commissaires soit rajusté dès la publication du nouveau décret pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

8.5.2 Allocation des mesures 15021 et 15026

Allocation des mesures
15021 et 15026

CC-200923-FR-0014

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a octroyé des fonds additionnels totalisant 18,8 millions de dollars pour soutenir les écoles du Québec dans l'organisation de services pendant la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'il est possible d'utiliser la mesure 15021 (*Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'enseignement scolaire des élèves en contexte COVID*) pour la consolidation d'activités d'enseignement au primaire et au secondaire;

ATTENDU QUE le MEES a aussi octroyé une nouvelle mesure pour l'année scolaire 2020-2021 pouvant être utilisée pour les groupes de maternelle 4 ans et de maternelle, soit la mesure 15026 (*Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire*);

ATTENDU QUE le MEES a demandé que cette mesure soit utilisée pour fournir une période d'enseignement hebdomadaire de trente (30) minutes en éducation physique, en bien-être ou en art à chaque groupe de maternelle 4 ans et de maternelle;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a tenu une réunion ordinaire le 18 septembre 2020 pour établir les critères de répartition de ces deux mesures;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande l'allocation, au campus virtuel, de la somme de 6 000 \$ provenant de la mesure 15021;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande la gestion, par le centre administratif, de tous les fonds alloués au campus virtuel ainsi que tous les fonds provenant de la mesure 15026 (*Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire*);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de répartition des ressources, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les critères suivants de répartition des mesures 15021 et 15026 :

Mesure	Nom	Critère
15021	<i>Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'enseignement scolaire des élèves en contexte COVID</i>	6 000 \$ au centre administratif 40 % aux écoles primaires (par élève) 60 % aux écoles secondaires (par élève)
15026	<i>Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire</i>	100 % au centre administratif

Adoptée à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

9.2 Rapports des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

La commissaire-parent Tara Anderson fait savoir que le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec devant avoir lieu le 25 septembre 2020 à Québec a été annulé.

9.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

Le commissaire-parent Stéphane Henley précise que la date de la conférence sur la diversité (la partie réservée aux parents) n'a pas encore été déterminée.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

Le commissaire Peter MacLaurin fait savoir que la contestation judiciaire de la Loi 40 fait actuellement l'objet d'une suspension pour donner au gouvernement du Québec le temps d'élaborer une loi juste concernant les commissions scolaires anglophones. Celle-ci sera présentée comme projet de loi devant les tribunaux qui en feront l'étude pour s'assurer qu'elle est acceptable d'un point de vue constitutionnel. Si le gouvernement perd sa cause, celle-ci pourrait éventuellement être portée devant la Cour suprême du Canada.

Le conseil discute ensuite du sujet et arrive à un consensus selon lequel les commissions scolaires anglophones disposent d'une formule de réussite qui fonctionne bien. Elles ne devraient pas avoir à faire appel à d'autres pour savoir comment faire marcher les choses pour leur communauté. Ce serait une erreur de changer leur façon de faire.

9.4 Décisions prises par le comité exécutif pendant les mois de juillet et d'août 2020

Le président attire l'attention du conseil sur les documents compris au fichier de la séance.

10.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme qu'aucune autre question n'a été reçue au cours de la séance.

Le président précise que les membres de la communauté n'ont pas à attendre jusqu'à la période de questions d'une séance du conseil pour poser leurs questions. Ils peuvent les poser en tout temps par courriel. Nous nous assurons de répondre aux questions dans les plus brefs délais.

11.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil sur la correspondance comprise au fichier de la séance.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

13.0 Clôture

Le président fait savoir qu'il voit approcher la fin du mandat du présent conseil avec des sentiments mitigés. Tous les commissaires ont travaillé fort ensemble pour réussir. Il exprime ses remerciements aux commissaires pour leur disponibilité et leur esprit de collaboration, et aux parents pour les efforts qu'ils ont déployé afin que leurs enfants puissent recevoir le meilleur de tout, que ce soit en éducation ou en santé. Soyez prudents et portez-vous bien.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 21 h 29

PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 11 novembre 2020